

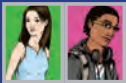


L'ENVERS DU DÉCOR

Gloria et Martin sortent ensemble depuis quelques mois. Depuis quelque temps, Martin a pris ses distances et Gloria a découvert qu'il passait plus de temps avec la nouvelle de l'école, Mélanie. Martin, qui a récemment ajouté Mélanie à ses amis *Facebook*, assure Gloria qu'ils ne sont que des amis, mais elle a de la difficulté à le croire. Elle décide donc de mener sa propre enquête en créant un faux profil identique à celui de Mélanie et en ajoutant la vraie Mélanie à ses amis.

Inquiète qu'un faux profil d'elle existe sur *Facebook*, Mélanie accepte rapidement la requête provenant du compte créé par Gloria. Une fois la demande acceptée, Gloria envoie un message unique à tous les amis de Mélanie leur faisant croire qu'elle gère le vrai compte et que l'ancien, celui dont Mélanie a encore le contrôle, a été piraté. « *SVP, ajoutez mon nouveau profil, Mélanie Beaulieu, à vos amis Facebook puisque je n'ai plus le contrôle du précédent compte.* »

Tous les amis inscrits sur la liste d'amis de Mélanie, incluant Martin, s'empressent d'ajouter à leur compte son « nouveau » profil et de supprimer l'ancien. Gloria envoie alors un premier message privé à Martin.



Mélanie, Martin
« Hey, Martin... »

La fausse Mélanie

Hey, Martin, ça va ? Je me sens tellement seule à l'école, j'suis vraiment contente que tu m'aies ajoutée à tes amis *Facebook*!

Martin

Hey hey! Bien content d'aider. Mais t'en fais pas, tu ne te sentiras pas seule longtemps. On est super sympathique comme « gang ».

La fausse Mélanie

« **Cool.** » Bon, assez parlé de la « gang »! Ça te tente qu'on se rejoigne pour étudier ensemble ce soir ? T'es libre ?

Martin

Ouais, j'suis libre. Donne-moi deux minutes que je vérifie mon agenda.

La fausse Mélanie écrit...

J'attends.....

Martin écrit..

LOL. C'est bon. J'ai un peu de temps pour étudier. Où voulais-tu qu'on se rencontre ?

La fausse Mélanie écrit...

Tim Hortons. Ils sont ouverts toute la nuit. Je pense que je vais avoir besoin de pas mal d'aide. J'suis teeeeeeeelllement en retard !

Martin

Parfait. On se rejoint là à 19h30 ?

La fausse Mélanie

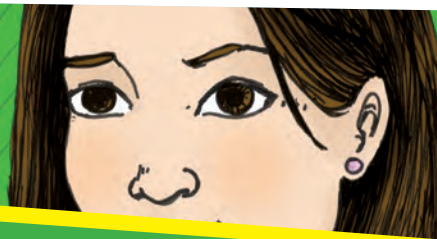
« **Cool** »

Martin

« **Cool** »

Gloria est furieuse. « *Comment ose-t-il planifier une soirée d'étude avec une fille qu'il connaît à peine? Il ne m'a même pas invitée en plus?* » En colère, elle crée une page haineuse envers Mélanie qu'elle nomme « **Mélanie B., la Spice Girl dont on ne veut rien savoir à notre école** ».

Au *Tim Hortons*, Martin attend inutilement Mélanie une partie de la soirée. Le lendemain, il va lui parler à l'école et lui demande pourquoi elle n'est pas venue au rendez-vous. Surprise, Mélanie lui dit qu'elle n'a aucun souvenir de lui avoir parlé d'une telle rencontre sur *Facebook* et lui dit que son compte a été piraté. Martin soupçonne alors Gloria d'être mêlée à toute cette histoire et va la voir. Il lui demande : « *Aurais-tu... par hasard... fait semblant d'être Mélanie sur Facebook pour me "tester"?* » Surprise, Gloria reste muette pour un moment avant de répondre : « *Bah, c'est toi qui vois d'autres filles dans mon dos!* » Martin n'en croit pas ses oreilles : « *Voir que t'as fait quelque chose comme ça! J pense vraiment que c'est le temps qu'on casse, toi et moi* ». Martin termine sa phrase et s'éclipse.



- Selon toi, quelles peuvent être les intentions de Gloria de créer un faux profil?
- Comment Gloria aurait-elle pu éviter de créer le faux profil et la page haineuse?
- Quelles peuvent être les conséquences pour Mélanie et comment se sent-elle? Comment pourra-t-elle se sentir quand elle découvrira la page haineuse?
- Est-ce que des actes illégaux ont été commis et comment peut-on résoudre cette situation?
- Sur la plateforme de la « cyberappréciation » ou en classe, sachant que Martin et Gloria traversent un moment difficile, écrivez un message à Gloria.

INFO SUR LA LOI!

Frauder l'identité d'autrui en ligne et **publier un faux profil** sur *Facebook* **pourrait constituer une infraction en vertu** de l'article 403 du Code criminel si les éléments constitutifs de cette infraction sont par ailleurs remplis et prouvés. Aussi, **la création** d'une page *Facebook* contenant des propos haineux pourrait **constituer de la diffamation**.

Au Québec, **l'auteur** de la diffamation **peut engager sa responsabilité civile, ce qui peut donner ouverture pour la victime à un recours en dommages intérêts** fondée sur une atteinte à la réputation ou à la vie privée.